

RAPPORT

DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉFORME AGRAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Porto Alegre, Brésil
7 – 10 mars 2006

Extraits:

Sommaire

Résumé des 5 documents thématiques

Liste des rapports nationaux et études de cas

Déclaration finale



MEMBRES DE LA FAO PRÉSENTS

Afghanistan	Finlande	Népal
Afrique du Sud	France	Niger
Allemagne	Gambie	Nigeria
Angola	Georgie	Pakistan
Argentine	Guatemala	Paraguay
Arménie	Guinée	Pays-Bas
Autriche	Guinée-Bissau	Pérou
Bangladesh	Guinée Equatoriale	Philippines
Bénin	Guyane	Pologne
Bhutan	Haïti	Portugal
Bolivie	Honduras	Rwanda
Brésil	Inde	Sénégal
Burkina Faso	Indonésie	Sierra Leone
Burundi	Iraq	Iles Solomons
Cambodge	Italie	Soudan
Cameroun	Japon	Suède
Canada	Kenya	Suisse
Cape Vert	Kiribati	Syrie
Chili	Kowait	Tanzanie
Chine	Lesotho	Tchad
Colombie	Liban	Thaïlande
Communauté Européenne	Liberia	Tunisie
Congo	Madagascar	Turkie
Côte d'Ivoire	Malawi	Uganda
Croatie	Maldives	Uruguay
Cuba	Mali	Vanuatu
République Dominicaine	Mauritanie	Venezuela
Émirats arabes unis	Mexique	Zambie
Equateur	Maroc	Zimbabwe
Egypte	Mozambique	
El Salvador	Myanmar	
Espagne	Namibie	
États-Unis d'Amérique		
Fiji		

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef de Service de la gestion des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2006

Table des matières

INTRODUCTION

CEREMONIE INAUGURALE

Consécration de la Conférence à Josue de Castro

CEREMONIE D'OUVERTURE

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE- PRÉSIDENTS

**DÉSIGNATION DU COMITÉ DE RÉDACTION ET DU COMITÉ
D'ACCREDITATION**

ADOPTION DE L'AGENDA ET DE L'ORGANISATION DES SESSIONS

VERIFICATION DES ACCREDITATIONS

DÉCLARATION DU PRESIDENT DU BRESIL

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU FIDA

**DÉCLARATIONS DES CHEFS DE DÉLÉGATIONS SUR LES PROGRÈS DE LA
RÉFORME AGRAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL**

PRÉSENTATION DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

RAPPORTS DES COMMISSIONS

**RAPPORT DE LA COMMISSION I : RÉFORME AGRAIRE ET ACCÈS À LA
TERRE -DÉFIS ET OPPORTUNITÉS**

**RAPPORT DE LA COMMISSION II: DÉVELOPPEMENT RURAL ET
ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ: DÉFIS ET OPPORTUNITÉS**

RAPPORTS DES DISCUSSIONS EN PANEL

***Table Ronde: Débat ouvert entre Société Civile, Mouvements Sociaux et
Gouvernements***

Panel: Réforme Agraire, Justice Sociale et Développement Durable

DECLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

PRESENTATION DES INITIATIVES DE PARTENARIAT

**PRESENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA
DECLARATION ET LE PLAN D'ACTION DE LA CIRADR**

CEREMONIE DE CLOTURE

ANNEXES

- A** Agenda de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural
- B** Liste des délégués et observateurs
- C** Liste des documents
- D** Résumé des documents thématiques
- E** Liste des Rapports nationaux et des études de cas
- F** Déclaration de la Société Civile (E)
- G** Déclaration de la Conférence

ANNEXE D

RÉSUMÉ DES DOCUMENTS THEMATIQUES

DOCUMENT THÉMATIQUE UN:

POLITIQUES ET PRATIQUES POUR GARANTIR ET AMÉLIORER L'ACCÈS À LA TERRE

Ce document passe en revue les politiques et pratiques récentes pour garantir l'accès à la terre aux populations pauvres. Il couvre l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie, mais se réfère aussi à certaines expériences d'Europe centrale et de l'Est et de la Communauté des Etats Indépendants. Il examine les approches changeantes de la réforme agraire, et les différents moyens pour garantir les droits fonciers et les moyens de réaliser une distribution plus équitable de la terre. Il analyse aussi la vulnérabilité de certains groupes lorsqu'ils perdent leurs droits fonciers, et la nécessité de garantir les droits fonciers pour résoudre les conflits et maintenir la paix. Il conclut avec des recommandations générales et des mesures pratiques pour protéger les droits fonciers des plus pauvres et des groupes les plus vulnérables.

La terre est un bien d'une importance primordiale pour des milliards de personnes qui vivent dans les zones rurales des pays en développement. La nature des droits sur la terre et la manière dont ces habitants peuvent en disposer varie grandement selon la compétition pour cette terre, le degré de pénétration du marché et le contexte institutionnel et politique global. La situation est très diverse dans et entre les pays et les régions. Néanmoins, certaines tendances générales et défis communs peuvent être identifiés.

Même s'il existe des différences significatives entre et dans les pays, les pressions sur la terre ne feront qu'augmenter ces prochaines décennies vu l'impact de la croissance continue des populations, l'urbanisation, la globalisation des marchés et le changement climatique. Lorsqu'une ressource tend à diminuer et devient plus rare, et que sa valeur augmente, ceux qui disposent de peu de droits sur cette ressource sont souvent perdants. Dans le cas de la terre, certains groupes sont plus vulnérables à ce genre de dépossession, en particulier les pauvres, les populations des zones périurbaines, les peuples autochtones, les femmes, ceux dont les moyens d'existence dépendent de la propriété collective des ressources et ceux qui vivent dans des zones en conflit. Trouver des solutions pour l'accès à la terre et la sécurité des droits sur les terres pour ces groupes est crucial pour garantir la justice sociale, des moyens d'existence durables, la stabilité politique et la coexistence dans la paix. Garantir les droits fonciers est aussi fondamental pour promouvoir le développement rural et contribuer à créer les conditions qui encouragent les investissements locaux et étrangers.

Le dialogue politique à tous les niveaux devrait reconnaître l'importance de garantir les droits fonciers pour le développement durable, la croissance et la paix. Il faut intégrer plus systématiquement l'accès à la terre et les droits de propriété dans les Documents de stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP), dans les politiques macro-économiques au niveau national, ainsi que dans les Objectifs de développement du Millénaire au niveau mondial. Autrement, les questions foncières seront absentes des principales stratégies de développement.

Les programmes de réformes agraires doivent être conduits et contrôlés par chaque pays, au contraire des « solutions » trop simples et passe-partout qui sont rarement efficaces. Cependant, le partage des expériences et des leçons des bonnes pratiques peut être utile. Des réformes foncières efficaces pour améliorer les moyens d'existence des populations pauvres nécessitent un engagement durable et soutenu des gouvernements et des agences de développement. Le succès des réformes des droits de propriété dépend ultimement d'un pouvoir politique fort allié à des mouvements de réforme foncière, qui peuvent affronter ensemble les résistances au changement de certains intérêts fonciers particuliers.

Promouvoir un accès équitable à la terre requiert une politique efficace pour mettre en œuvre des programmes de redistribution des terres, et pour évaluer les modalités institutionnelles utilisées pour réaliser ces programmes. Garantir les droits fonciers nécessite les éléments suivants : divers instruments à adapter aux divers groupes et circonstances, en accordant une attention spéciale aux besoins de sécurisation foncière des groupes les plus pauvres et plus vulnérables; le soutien des institutions foncières démocratiques et des systèmes d'information fonciers décentralisés et effectivement contrôlés par les pouvoirs publics ; des liens et communications efficaces entre les nouvelles institutions et les mécanismes locaux de gestion des terres; et des systèmes améliorés pour résoudre les conflits fonciers incluant à la fois des procédures formelles alternatives de règlements des litiges et des pratiques coutumières.

Le renforcement des capacités est primordial pour améliorer l'accès à la terre et rendre son administration efficace. Le manque de personnel formé au sein des agences gouvernementales et le manque de connaissance des lois parmi la population rendent les services d'administration foncière largement inaccessibles aux gens ordinaires. La nécessité de payer des droits et de bien déchiffrer le langage officiel ainsi que l'éloignement des registres fonciers limitent l'application de la politique de l'Etat dans les zones rurales. Pour répondre à ces problèmes, il est nécessaire de développer les capacités des professions foncières, partager les leçons des expériences et renforcer les capacités, y compris au niveau universitaire, par des centres d'excellence et des réseaux d'apprentissage reliant les décideurs politiques, les exécutants et la société civile. Des organisations de la société civile capables et bien informées jouent un rôle majeur dans l'information et peuvent garantir un certain contrôle ou jouer un rôle dans les prises de décision du gouvernement et le développement et la mise en œuvre de la politique foncière. L'échange d'expérience par le biais des réseaux d'organisations de la société civile, l'analyse et la recherche liées aux pratiques peuvent aussi contribuer à développer des politiques foncières plus appropriées et des institutions plus capables de répondre aux besoins de sécurisation foncière des pauvres comme des riches.

DOCUMENT THÉMATIQUE DEUX:

ETATS ET SOCIÉTÉS CIVILES, ACCÈS À LA TERRE ET DÉVELOPPEMENT RURAL : RENFORCER LES CAPACITÉ POUR DE NOUVELLES FORMES DE GOUVERNANCE

Lutter efficacement pour réduire la faim et la pauvreté dans le monde suppose que l'on ait compris les véritables causes de l'inacceptable situation présente, liées à la mise en concurrence sur le marché mondial d'agricultures aux niveaux de productivité très différents. Des groupes sociaux entiers, des millions de producteurs perdent tout accès à la terre et aux ressources naturelles qui les faisaient vivre et les formes de production paysannes sont massivement et irréversiblement détruites. C'est parce qu'il a été historiquement prouvé que celles-ci sont les plus à même de satisfaire les besoins alimentaires de l'humanité et de préserver les ressources naturelles qu'il est urgent et capital d'enrayer ces processus. La crise économique, sociale et écologique menace la paix et la survie de l'humanité. Trouver des solutions à cette crise constitue le défi central des années à venir.

Le document identifie les principaux besoins de renforcement des capacités des Etats et des sociétés civiles, nécessaires pour un développement rural durable. Aujourd'hui, ni les Etats, ni les Organismes Internationaux ne sont en mesure de mettre en place des politiques susceptibles d'enrayer les dynamiques de réduction massive de l'accès à la terre et aux ressources naturelles. Ils ne savent pas non plus comment impulser des processus efficaces de correction d'inégalités qui ne cessent de croître. Parce qu'en rester à un discours général ne permet pas d'avancer dans la discussion, le document liste et analyse brièvement des aspects névralgiques pour préciser la nature des besoins de nouvelles compétences. Les processus de réforme agraire redistributive sont plus que jamais nécessaires mais exigent des conditions politiques particulières souvent fugaces dont il faut savoir profiter. Il est possible d'intervenir d'autres façons dans la durée, en combattant les appropriations illégales, en régulant les marchés fonciers, en sécurisant les droits d'usage des producteurs et pas seulement les droits des propriétaires du sol. Des politiques permettant d'accompagner l'évolution des structures agraires de façon à les rendre compatibles avec l'intérêt des majorités sont aujourd'hui indispensables. Mais les droits des citoyens de demain et les alternatives aux impasses d'aujourd'hui se construisent aussi depuis le bas, par les luttes des organisations de producteurs et des ruraux, grâce aux innovations de la société civile. Ces organisations ont toujours joué un rôle essentiel dans la construction de nouveaux cadres juridiques et de nouvelles politiques. Avec l'accélération de l'histoire, elles ont aussi besoin de renforcer leurs capacités pour être plus efficaces.

L'analyse des prémices de nouvelles formes de gouvernance montre clairement que ni les Etats, ni les sociétés civiles ne pourront arriver seuls à relever les défis du vingt-et-unième siècle. Après avoir analysé la dialectique des relations entre Etats et sociétés civiles et en s'appuyant sur les expériences les plus avancées d'articulation entre ces deux pôles, le document développe un cadre conceptuel pour de nouvelles formes de régulation et de gouvernance à la recherche d'un développement rural durable et équitable. Dialogues territoriaux, dialogues verticaux entre niveaux, subsidiarité active et "autonomie contre responsabilité" en constituent des briques essentielles et complémentaires. Il devient alors possible de proposer une première ébauche d'actions et de programmes pour renforcer les

compétences des acteurs dans la perspective de mise en place de ces nouvelles formes de gouvernance. Parmi ces propositions, on trouve la formation d'un Observatoire, responsable d'assurer la dimension mondiale du processus d'apprentissage de la bonne gouvernance des zones rurales, la création de mécanismes obligeant les Etats à mettre en place des politiques adaptées et à rendre des comptes, et le renforcement des organisations paysannes et rurales.

Le document conclut en s'interrogeant: pour que de telles propositions puissent s'appliquer, ne faut-il pas remettre en cause certaines idées dominantes, s'attaquer aux racines du problème de la pauvreté en corrigeant les effets dévastateurs du marché mondial, renoncer au mythe de la propriété absolue du sol pour réinventer de nouvelles formes de gouvernance des territoires, et abandonner l'illusion d'un marché parfait de la terre et des ressources naturelles? Il est essentiel d'en débattre car la construction de réponses aux défis actuels ne pourra se faire que de façon plurielle, dans des dynamiques d'alliances de plus en plus larges, dépassant nécessairement le milieu rural.

DOCUMENT THÉMATIQUE TROIS :

NOUVELLES OPPORTUNITÉS POUR UN DÉVELOPPEMENT RURAL FONDÉ SUR LES COMMUNAUTÉS

Le développement rural est encore une composante essentielle des stratégies de développement durable pour trois raisons:

1) En tant qu'impératif social, par l'intégration sociale par un 'travail décent': Depuis que nous sommes entrés dans l'ère de l'industrialisation, où les industries hi-tech ont créé divers emplois, les zones rurales continuent de fournir des opportunités cruciales pour le 'travail décent' (par exemple travailler en échange d'un salaire satisfaisant et dans des conditions acceptables) pour des milliards de personnes du monde rural qui n'ont pas pu être absorbées par l'urbanisation (le dernier concept s'applique seulement à ceux qui ont un travail décent, un logement agréable et qui rassemblent les conditions pour participer à la vie civique et communautaire).

Les opportunités d'emplois dans les zones rurales doivent être recherchées à la fois dans le secteur agricole et non agricole (qui représente actuellement 40 à 60% des revenus ruraux dans les pays en développement), les stratégies de développement liées aux emplois qui associent la multifonctionnalité de l'économie rurale et la pluri activité des traditions rurales. Ces opportunités comprennent:

- Le perfectionnement des pratiques agricoles existantes à la fois en termes de productivité et de conditions de travail.
- La modernisation des activités de subsistance, qui peuvent laisser du temps pour de nouvelles activités axées sur le marché et/ou des activités non économiques (en particulier pour les femmes).
- La diversification de la production agricole en ajoutant de nouvelles niches avec des préférences pour les produits qui requièrent des intrants élevés en travail.
- Lorsque cela est possible, créer des industries locales d'agro transformation à petite échelle.

- L'exploration de nouvelles formes d'organisation du marché, en particulier par le biais d'entreprises collectives.
- L'identification d'emplois non agricoles.
- La promotion d'activités non agricoles à petite échelle.

2) En tant qu'impératif environnemental par la promotion du 'bon usage de la nature' par les sociétés paysannes: Face aux coûts du pétrole et aux risques causés par le changement climatique, certaines des possibilités les plus prometteuses vont avec l'agro énergie et les autres opportunités offertes par les marchés des services environnementaux.

3) En tant que secteur ayant un effet multiplicateur sur le reste de l'économie: Par le biais de l'expansion des 'marchés internes', éléments clés de renforcement de la compétitivité des économies nationales. Aussi peuvent-ils être considérés comme des éléments essentiels de 'développement de l'intérieur', considéré par beaucoup comme un moteur de croissance essentiel dans les pays en développement.

Trois éléments sont importants pour les stratégies de développement en faveur du monde rural et des pauvres:

A) *Etats en développement pro-actif (nouveau)*, avec les fonctions particulièrement importantes des marchés de régulation et de regouvernance qui doivent assurer que les modèles de croissance virtuelle soient à la fois globaux au niveau social¹ et durables au niveau environnemental.

B) *Développement territorial participatif et négocié*, comme base d'un développement local comportant les principes suivants:

- Centré sur les acteurs
- Territorial
- Dynamique
- Systémique
- Multisectoriel
- À différents niveaux
- Participation et négocié.

C) *L'invention d'une civilisation moderne basée sur la biomasse*, qui va bien au-delà de la seule production alimentaire, puisqu'elle s'intéresse à l'alimentation et aux aliments pour animaux, aux engrais biologiques, aux biocombustibles, aux matières de base industrielles, au matériel de construction, aux produits pharmaceutiques et cosmétiques. Les éléments présentés ci-dessus devraient constituer la base d'un plan de travail innovant pour les petits agriculteurs, ce plan devant être coordonné par la FAO. Il s'agirait à la fois de:

- L'éradication de la faim, avant tout par le biais d'une expansion qui respecte l'environnement et d'entreprises agricoles collectives;
- la promotion de l'agro énergie, compatible avec le développement durable des systèmes de vie.

¹ Selon Dudley Sears, quelque soit le taux de croissance économique, on ne peut pas parler de développement sans progrès observés au niveau de la réduction du chômage, des inégalités sociales et de la pauvreté.

La compatibilité entre ces deux composantes devrait être assurée en renforçant les potentiels des systèmes d'appui au bien-être.

Les priorités de la recherche pour soutenir la mise en oeuvre de ce plan mondial doivent prendre en compte les biotechnologies, les systèmes de production intégrée alimentation-énergie et les nouvelles utilisations des déchets agricoles et forestiers, les projets et les limites de la génétique, le meilleur accès aux innovations technologiques et aux moyens de communication modernes.

Ce plan pourrait inclure ces autres éléments:

- La promotion de l'emploi non-agricole constituerait un autre point de départ formant une réserve d'expériences pertinentes.
- Des réformes agraires sur une durée déterminée et ciblées, ayant les moyens de passer régulièrement et efficacement en revue les progrès.
- Un développement territorial participatif et négocié.

DOCUMENT THÉMATIQUE QUATRE :

RÉFORME AGRAIRE, JUSTICE SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est nécessaire de repenser le processus de transformation agraire en considérant la réforme agraire comme un vecteur stratégique du développement social et durable. Ceci a des implications pour la croissance agricole et économique en général, ainsi que pour la justice sociale et pour le développement conçu comme expansion de la liberté.

- La répartition des actifs, la réforme agraire et la croissance économique

Divers travaux d'analyse économique et historique des processus de développement agricole ont mis en évidence un certain nombre de liaisons importantes à prendre en compte dans les discussions sur la réforme agraire :

- Les plus grands niveaux d'inégalité au départ (comme, par exemple, une forte concentration de la terre et des capitaux) pèsent négativement sur la croissance économique à long terme. Les pays présentant une concentration de la terre élevée obtiennent une croissance économique plus lente que ceux avec une structure foncière plus égalitaire. Les niveaux élevés de concentration économique et foncière sont aussi des entraves pour la promotion de la justice sociale, laissant des millions de personnes en marge de la pleine citoyenneté.
- Un certain nombre de facteurs autres que strictement économiques ou agricoles, tels que l'accès à la santé et l'éducation, jouent aussi un rôle déterminant dans les processus d'accroissement de la productivité en agriculture, particulièrement pour les plus pauvres. Mais ces facteurs ne peuvent être transformés en développement économique que si les actifs productifs, comme la terre, sont rendus disponibles pour la majorité des producteurs les plus pauvres.
- Les programmes de réforme agraire doivent être accompagnés de mesures d'appui aux bénéficiaires pour que ces réformes aient des effets significatifs durables comme politique de réduction de la pauvreté et de promotion de l'équité.

- La terre n'est pas seulement un facteur de production, mais aussi de richesse, de prestige et de pouvoir. De ce fait, sa répartition plus égalitaire entraîne non seulement une augmentation des actifs économiques détenus par les plus pauvres, mais aussi une augmentation du pouvoir politique et de la participation sociale de ces derniers.
- La critique du modèle économiciste de croissance agraire, l'équité et le développement vu comme liberté.

Il existe des interactions déterminantes entre les processus politiques et économiques : les changements économiques requièrent la présence d'acteurs stratégiques pour leur réussite. Cette dimension politique des processus et choix de développement implique que l'on s'interroge sur la priorité accordée au modèle agroexportateur et aux intérêts des grands groupes (principaux bénéficiaires de ce modèle), en réalisant que ce modèle fait obstacle à un développement plus juste et équitable. La modernisation agraire par intégration avec les marchés mondiaux des produits, généralement réalisée sans modifications de la structure foncière, entraîne souvent un certain nombre d'effets pervers : aggravation des inégalités de revenus et de la concentration foncière, baisse de compétitivité et vulnérabilité des exploitations familiales, dégradation de l'environnement.

Pour pouvoir faire une analyse critique du discours et du modèle de la croissance agricole agro-exportateur et fondé sur l'agro-business, il importe de reconnaître que le thème de la réforme agraire s'insère dans un faisceau de relations économiques, politiques et sociales. Les transformations de l'agriculture ne se sont pas simplement limitées à des modifications de la base technique des exploitations agricoles, mais comportent parallèlement les effets d'un ensemble d'autres processus sociaux relativement autonomes. Ces processus sont l'affirmation politique de la paysannerie, l'intervention modernisatrice de l'Etat, l'exode rural, les modes d'organisation et de représentation des intérêts des divers groupes sociaux etc. Lorsque ces intérêts sont opposés, le conflit devient un élément de changement institutionnel intrinsèque au processus de développement.

En plus de constituer une condition du développement durable, la réforme agraire est un élément majeur de la justice sociale et d'un processus d'expansion des capacités humaines des travailleurs ruraux sans terre et des ruraux les plus pauvres en général. En ce sens, cette réforme est un élément constitutif majeur du développement défini (suivant Amartya Sen) comme un processus dont le principal moyen et la principale finalité sont l'expansion de la liberté.

DOCUMENT THÉMATIQUE CINQ :

RÉFORME AGRAIRE DANS LE CADRE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, DU DROIT À L'ALIMENTATION ET DE LA DIVERSITÉ : TERRE, TERRITOIRE ET DIGNITÉ

Ce document propose une perspective de la société civile sur la réforme agraire et le développement rural. Nous développons le concept de souveraineté alimentaire comme cadre global ou paradigme. La souveraineté alimentaire définit essentiellement les différentes politiques qui seraient nécessaires pour que les politiques de réforme agraire et de développement rural puissent véritablement réduire la pauvreté, protéger l'environnement et améliorer pleinement le développement économique global. Les piliers fondamentaux de la souveraineté alimentaire incluent la reconnaissance et la garantie des droits à la nourriture et à la terre; le droit de chaque nation ou de chaque peuple à définir ses propres politiques agricoles et alimentaires, le respect du droit des peuples autochtones sur leurs territoires, des droits des pêcheurs traditionnels sur leurs zones de pêche, etc.; un retrait des politiques de libre commerce, donnant davantage la priorité aux productions alimentaires pour les marchés locaux et nationaux avec la finalité de stimuler des réformes agraires véritables ; et des pratiques agricoles durables, basées sur les modes de production paysans.

Nous développons les aspects de la souveraineté alimentaire liés aux droits de l'homme et comment celle-ci implique une réforme agraire, par une analyse des droits à une bonne alimentation et à la terre pour les mouvements sociaux de revendication. Sont ensuite analysées les différentes politiques de réforme agraire à la lumière de la souveraineté alimentaire, invitant à une nouvelle réforme de redistribution des terres qui défend et/ou restaure les terres des peuples autochtones et fait respecter et contrebalance les besoins des différentes populations rurales.

Sont aussi traitées les questions soulevées par la diversité en examinant la perspective des peuples autochtones par rapport au *territoire* en tant que concept plus complet et important que le simple concept de *terre*, et les droits d'autodétermination des peuples sur leurs terres, avec une présentation de la situation en Afrique de l'Ouest où les pratiques traditionnelles conflictuelles et les politiques agraires conduites par l'Etat peuvent dresser les communautés locales, endogènes contre les colons, les colons contre l'Etat, et les agriculteurs contre les éleveurs et les pasteurs nomades. En d'autres mots, alors que les organisations de la société civile et les mouvements sociaux appellent à une réforme agraire redistributive originale dans le contexte des politiques de souveraineté alimentaire, ces programmes doivent être élaborés par le biais de processus impulsés et conduits par les communautés locales. Ces programmes doivent aussi répondre aux besoins et aux demandes des catégories diverses, et comprenant notamment les peuples autochtones, les pêcheurs traditionnels, les pasteurs nomades, les migrants, les paysans et cultivateurs des exploitations familiales, les peuples des forêts, les ouvriers ruraux et autres. En conclusion, une série de directives ou recommandations sont proposées pour orienter les politiques de futures réformes agraires dans le contexte de la souveraineté alimentaire.

ANNEXE E

LISTE DES RAPPORTS NATIONAUX ET DES ÉTUDES DE CAS

LISTE DES RAPPORTS NATIONAUX

1. Benin
2. Burkina Faso
3. Chile
4. Costa Rica
5. Côte d'Ivoire
6. Democratic Republic of Congo
7. Dominican Republic
8. Ecuador
9. El Salvador
10. Finland
11. Indonesia
12. Japan
13. Kenya
14. Lesotho
15. Liban
16. Madagascar
17. Mali
18. Mauritania
19. Mexico
20. Moçambique
21. Namibia
22. Nepal
23. Netherlands
24. Niger
25. Nigeria
26. People's Republic of China
27. Peru
28. Philippines
29. Republic of Turkey
30. República de Angola
31. République du Cameroun
32. République Tunisienne
33. Royaume du Maroc
34. South Africa
35. Tanzania
36. Thailand
37. The Arab Republic of Egypt
38. United Arab Emirates
39. Uruguay
40. Zambia
41. Zimbabwe

LISTE DES ETUDES DE CAS

REGION AFRIQUE

1. De la Réforme Agricole au Développement Rural, l'Évolution des Interventions en Milieu Rural, Algérie
2. Policies and Practices for Securing and Improving Access to and Control Over Land in Ethiopia
3. Land Access and Security of Tenure in Ghana: Some Considerations for Improvement
4. The Experience of the National Land Programme in Madagascar
5. Garantindo Segurança Alimentar e Nutricional em Moçambique
6. Implementation of Land Tax Commercial Agricultural Land in Namibia
7. The Rural Code in Niger: A Land Tenure Reform on a Continuing Participatory Process
8. Implications of the Ongoing Land Reform on Sustainable Rural Development and Poverty Reduction in Rwanda
9. Area Land Reform Initiative in Makhado Municipality, South Africa
10. Voices of Women on Land, Uganda

REGION ASIE

11. From the peasant charter to the ICARRD: An Overview of the Current Trends and Emerging Issues in Rural Development in the Asia-Pacific Region
12. Implementing Land Rights for Women in India and Revitalizing Rural Communities through Just Agrarian Reforms and Rural Development
13. Agrarian Conflict and Violence Toward Peasants in Indonesia
14. Reality Revisited – Marginalized Indigenous Communities' Access to Natural Resources in Nepal
15. Challenging Areas for Improvement of Local Process in the Philippines
16. Understanding Land Issues and Post-Tsunami Situation in Sri Lanka

REGION AMERIQUE LATINE

17. La Reforma Agraria en la Región Andina ¿ es cosa del pasado?
18. O Planejamento Territorial Participativo em Brazil
19. Acceso a los Recursos Pesqueros en Chile
20. Reforma agraria y evolución del marco jurídico del agua en Chile
21. Proyecto Apoyo Alianzas Productivas en Colombia
22. Reforma Agraria y Desarrollo Rural para los Grupos Étnicos en Colombia
23. Desarrollo Rural Local Sostenible en Paraguay
24. El acceso al agua con seguridad jurídica, la titulación de tierras agrícolas y la formalización de los derechos de agua en el Peru

REGION MOYEN ORIENT

25. Afghanistan: Land Policy and its Implementation
26. Lessons from the Experience of Land Reform in Iran: Impact of Nationalization of Rangelands on Nomadic Pastoralism
27. Le Développement Agricole et Rural au Liban: Entre la Théorie et la Pratique
28. Rangeland Rehabilitation and Establishment of a Wildlife Resource in Sustainable Rangeland Management in Al Badia Region, Syria

EUROPE

29. Participatory Land Use Development in Bosnia and Herzegovina: An Integrated Approach in the Preparation and Management of Rural Development Strategies

ANNEXE G

DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE

1. Nous, les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), réunis lors de la Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural (CIRADR) accueillie par le Gouvernement du Brésil, sommes convaincus du rôle essentiel de la réforme agraire et du développement rural pour la promotion du développement durable qui inclut, entre autres, l'application des droits de l'homme, la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté et le renforcement de la justice sociale, sur la base des principes du droit démocratique.

2. Nous rappelons les résultats de la Conférence Mondiale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural de 1979 et la Charte du Paysan, qui a mis en exergue le besoin de formuler des politiques appropriées en matière de réforme agraire et de développement rural et leur intégration au sein des stratégies nationales de développement.

3. Nous rappelons les mesures significatives prises par l'ensemble des pays membres de la FAO avec l'adoption d'une série de directives volontaires pour appuyer l'application progressive du droit à une alimentation appropriée, dans le contexte de la sécurité alimentaire au niveau de chaque pays, qui est une considération essentielle dans le cadre de la promotion du développement rural.

4. Nous rappelons l'engagement d'atteindre les objectifs du développement, acceptés au niveau international et réaffirmés lors du Sommet du Millénaire et de la soixantième Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2005, à savoir: « Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité et l'autonomie des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies, assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement ».

Nous avons par conséquent adopté la Déclaration suivante :

5. Nous reconnaissons que l'insécurité alimentaire, la faim et la pauvreté rurale sont souvent le résultat de déséquilibres qui entravent l'accès plus élargi à la terre, à l'eau, aux ressources naturelles et aux autres moyens d'existence d'une manière durable dans le processus actuel de développement.

6. Nous réaffirmons que l'accès plus élargi, sûr et durable à la terre, à l'eau, aux ressources naturelles et aux autres moyens d'existence des populations rurales, entre autres, les femmes et les groupes indigènes marginalisés et vulnérables, sont essentiels pour éradiquer la faim et la pauvreté et contribue au développement durable et devrait par conséquent constituer une partie intrinsèque des politiques nationales.

7. Nous reconnaissons qu'il convient d'élaborer et de réviser les lois, en vue d'accorder aux femmes, en toute égalité avec les hommes et sans restriction aucune, le droit de posséder des terres et autres ressources, y compris par héritage, et à entreprendre des réformes administratives et autres mesures nécessaires pour garantir aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes en matière de crédit, de capitaux, de droits du travail, de documents légaux d'identification, de technologies et d'accès aux marchés et à l'information.

8. Nous reconnaissons que les conflits liés aux ressources ont été, de tous temps et dans de nombreuses parties du globe, une cause majeure de troubles civils, d'instabilité politique et de dégradation de l'environnement.

9. Nous reconnaissons que les politiques et programmes de développement rural devraient intégrer une meilleure préparation et accroître la résilience et capacité de réponse face aux catastrophes naturelles ou provoquées par l'activité humaine.

10. Nous reconnaissons qu'un grand nombre de tendances, au niveau mondial, peuvent influencer les modèles de développement, en particulier de développement rural.

11. Nous réaffirmons l'importance de l'agriculture traditionnelle et familiale et des petits exploitants ainsi que le rôle des communautés rurales traditionnelles et des groupes indigènes dans leur contribution à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté.

12. Nous reconnaissons le besoin de faciliter des accroissements de productivité et un commerce équitable qui soient aussi durables du point de vue de l'environnement, et suivons avec attention les négociations liées au Programme de Développement de Doha, et, entre autres, les instruments opérationnellement efficaces pour un traitement spécifique et différencié, afin de permettre aux pays en développement de rejoindre les objectifs que

nécessite leur développement, y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural.

13. Nous réitérons la nécessité que les politiques agricoles maintiennent un équilibre entre les initiatives politiques nationales et les accords et engagements internationaux. De fait, les politiques agricoles sont un instrument important pour promouvoir les réformes foncières et agraires, le crédit rural et les questions d'assurance, l'assistance technique et d'autres mesures de soutien, pour atteindre la sécurité alimentaire et le développement rural.

14. Nous reconnaissons que les politiques et les pratiques pour élargir et garantir l'accès équitable et durable, ainsi que le contrôle sur la terre et les autres ressources, de même qu'aux services ruraux, devraient être examinées et, si nécessaire, révisées, dans le respect complet des droits et aspirations des populations rurales y compris des femmes et des groupes vulnérables, des communautés forestières, des pêcheurs, des communautés indigènes et traditionnelles du monde rural, de façon à leur permettre de protéger leurs droits, dans le contexte des cadres législatifs nationaux.

15. Nous soulignons donc que de telles politiques et pratiques devraient promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels, en particulier ceux des femmes et des groupes marginalisés et vulnérables. Dans ce contexte, les politiques et institutions relatives à la réforme agraire et au développement rural devraient impliquer les acteurs, y compris ceux qui produisent sous des régimes de propriété individuelle, communale ou collective, ainsi qu'entre autres, les communautés de pêcheurs et de forestiers, dans les processus de décision administrative et judiciaire et dans leur mise en œuvre, dans le cadre des systèmes légaux nationaux.

16. Nous soulignons le fait que les politiques, lois et institutions concernant la réforme agraire et le développement rural doivent répondre aux besoins et aspirations des populations rurales, en prenant en considération le genre ainsi que les facteurs économiques, sociaux, culturels, écologiques et en conséquence, devraient impliquer les parties concernées dans le processus de prise de décisions.

17. Nous reconnaissons le rôle important de la justice sociale, de la règle de droit démocratique et d'un cadre législatif adéquat pour la réforme agraire et le développement rural.

18. Nous reconnaissons le rôle crucial de l'Etat pour favoriser des opportunités justes et équitables et pour promouvoir la sécurité économique de base pour les hommes et les femmes sur un même pied d'égalité.

19. Nous sommes convaincus de l'importance de l'équité, notamment concernant les questions de genre et d'insertion sociale dans le cadre du développement rural durable, pour

lequel le dialogue, le partage de l'information, le renforcement de capacités et l'échange d'expériences sont des éléments essentiels dans le renforcement des politiques de réforme agraire et de développement rural dans le monde.

20. Nous reconnaissons l'importance de la mise en place de politiques justes, efficaces et participatives concernant les terres et les eaux, qui respectent les obligations internationales sur ces ressources, particulièrement en faveur des femmes et des groupes marginalisés et vulnérables.

21. C'est pourquoi nous reconnaissons la nécessité d'établir des systèmes administratifs qui aboutissent à des mécanismes efficaces d'enregistrement, d'attribution et d'inventaire de titres de propriété des terres, à l'amélioration des dispositifs réglementaires et institutionnels et à des infrastructures de commercialisation incluant des cadres législatifs quant à l'utilisation de l'eau de même que la reconnaissance formelle des droits d'usage ancestraux et communaux des ressources, qui soient transparents, applicables et compatibles avec les intérêts des communautés.

22. Nous reconnaissons l'importance d'améliorer l'accès équitable des hommes et des femmes aux financements en améliorant les mécanismes permettant de réduire les coûts de transaction, y compris ceux des transferts financiers, afin de mobiliser des ressources et faciliter leur impact positif et ciblé sur le renforcement des capacités en matière de développement rural.

23. Nous reconnaissons la nécessité de mettre en place des politiques, une législation et des services adaptés, en particulier qui concernent la production rurale et la commercialisation, l'assistance technique, le financement, le renforcement des capacités, les mesures touchant l'éducation et la santé, les infrastructures et l'appui institutionnel, de façon à obtenir leur intégration complète dans les efforts de développement nationaux.

24. Nous reconnaissons le besoin d'accroître les opportunités d'emploi et de revenu supplémentaires pour les populations rurales et de développement pour les associations paysannes d'hommes et de femmes, les organisations de producteurs familiaux, les travailleurs ruraux, les coopératives et les autres organisations rurales.

25. Nous reconnaissons que les Etats ont la responsabilité première de leur propre développement économique et social qui inclut, entre autres, des politiques nationales pour la mise en œuvre de stratégies de réforme agraire et de développement rural. Dans ce contexte, nous reconnaissons le rôle crucial du partenariat entre les gouvernements, la société civile et les autres parties prenantes pour la mise en œuvre durable de la réforme agraire et du développement rural.

26. Nous reconnaissons la nécessité de garantir les droits des communautés aux ressources de la pêche, de la forêt, des régions montagneuses et d'autres communautés particulières, ainsi que celle de la garantie d'accès aux zones de pêche, de forêt et de montagne, ainsi qu'aux aires environnementales particulières, dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles.

27. Nous réaffirmons que la réforme agraire et les autres efforts pour l'éradication de la pauvreté devraient prendre en compte la préservation et la conservation de la terre, de l'eau et des autres ressources naturelles et ne devraient pas aboutir à la perte de ces ressources, en particulier pour les peuples indigènes, les pasteurs, les bergers et peuples nomades, ni dans l'assimilation et l'érosion de leurs cultures.

La vision de la CIRADR

28. Nous proposons que les politiques de développement rural, y compris celles relatives à la réforme agraire soient plus centrées sur les pauvres et leurs organisations, qu'elles aient une orientation sociale et qu'elles soient participatives, respectueuses de l'égalité des genres, dans un contexte de développement économiquement, socialement et écologiquement correct et durable. Elles devraient contribuer à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté, être basées sur des droits de propriété individuels, communaux et collectifs sécurisés et sur l'égalité, en incluant, entre autres, l'emploi, particulièrement pour les paysans sans terre, le renforcement des marchés locaux et nationaux, la génération de revenus, en particulier par le biais de petites et moyennes entreprises et l'insertion sociale. Elle devraient également favoriser la conservation des ressources environnementales et culturelles des zones rurales, dans la perspective de moyens d'existence durables ainsi que le renforcement des groupes d'acteurs ruraux vulnérables, dans le contexte d'une approche qui respecte pleinement les droits et aspirations des populations rurales, des groupes marginalisés et vulnérables, au sein des cadres législatifs nationaux, grâce à un dialogue effectif.

Les Principes de la CIRADR

29. Nous nous accordons sur les principes suivants :

- Le dialogue national et inclusif comme mécanisme clé pour assurer des progrès significatifs en matière de réforme agraire et de développement rural.
- La réalisation de réformes agraires appropriées, surtout dans les zones soumises à de fortes disparités sociales, à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire, comme moyen d'élargir de façon durable l'accès à la terre et aux autres ressources, ainsi que le contrôle de celles-ci. Ceci devrait advenir grâce à un ensemble de politiques publiques cohérentes, éthiques, participatives et intégrées incluant, entre autres, l'assistance technique, le financement, la prestation de services, le renforcement des capacités, les mesures en faveur de la santé et de l'éducation, les infrastructures et l'appui institutionnel, dans le but d'accroître l'efficacité globale des systèmes de production, l'optimisation de la

productivité agricole, l'accroissement des opportunités d'emploi et celui du bien-être des populations, afin de rendre le développement rural vraiment efficace et équitable.

- L'appui à une démarche participative, basée sur les droits économiques, sociaux ainsi que culturels et la bonne gouvernance par une gestion équilibrée des terres, de l'eau et des ressources naturelles, dans le contexte des cadres législatifs nationaux, en mettant l'accent sur le développement durable et la suppression des inégalités, dans le but de réduire la pauvreté et la faim.
- Un meilleur appui aux pays en développement, y compris grâce au renforcement des capacités et à une assistance technique adéquate, de façon à garantir l'utilisation à petite échelle des ressources naturelles productives, en faveur de l'agriculture familiale et des petits producteurs, en particuliers des populations rurales, tels que les femmes, les groupes vulnérables, tels que les populations indigènes, les communautés de pêcheurs, forestières, de pasteurs et de paysans sans terre, afin d'assurer la sécurité alimentaire et des moyens d'existence durables.
- L'appui à une recherche appliquée, à un développement et transfert de technologies par les institutions de recherche nationales et internationales et aux services de vulgarisation, qui satisfassent les besoins des agricultrices, des exploitations traditionnelles et familiales et d'autres petits producteurs ainsi que les communautés rurales traditionnelles et les groupes indigènes, dans le cadre de systèmes de production durables.
- L'adoption de politiques et de programmes de développement rural qui promeuvent la décentralisation à travers le renforcement du niveau local, avec un accent particulier mis sur les pauvres, afin d'éliminer l'exclusion sociale et les inégalités, et de promouvoir le développement durable, l'égalité des genres et de nouvelles opportunités économiques et d'emploi.
- La promotion de mécanismes pratiques, simples, économiques et accessibles, pour sécuriser les droits fonciers, en prenant en particulier en considération les groupes marginalisés.
- Le renforcement du rôle de l'Etat pour développer et mettre en oeuvre des politiques et programmes plus justes, plus orientés vers les besoins des personnes afin de garantir la sécurité alimentaire et le bien-être de tous les habitants, en particulier des programmes relatifs à l'impact du VIH/SIDA et autres maladies sur les communautés rurales et sur leurs moyens d'existence.
- L'appui aux connaissances et expériences locales, garantissant aux exploitations traditionnelles, familiales, aux autres petits producteurs, aux agricultrices, aux communautés rurales traditionnelles et groupes indigènes, la disponibilité et l'accès effectif à l'information et aux techniques de production, la diversification des revenus, des liens plus forts aux marchés, en particulier locaux et nationaux et la promotion de produits locaux et traditionnels de qualité, ainsi que des moyens en vue de maintenir et restaurer les ressources de base.

- L'appui à des partenariats renforcés aux niveaux local, national, sous-régional et mondial, à la solidarité internationale et aux organisations de petits producteurs, de paysans sans terre et travailleurs ruraux, afin de fournir une assistance et des conseils techniques mieux harmonisés, des investissements et des échanges et de stimuler un suivi et évaluation participatifs des impacts de la réforme agraire et du développement rural.
- 30. Nous engageons nos actions et appuis pour mettre en oeuvre les principes de la CIRADR dans le but de parvenir à une nouvelle vision de la réforme agraire et du développement rural, à travers les actions suivantes :
 1. Nous développerons des mécanismes appropriés à travers des plates-formes continues aux niveaux international, régional, national et local, afin d'institutionnaliser le dialogue social, la coopération, et le suivi-évaluation des progrès en matière de réforme agraire et de développement rural, qui sont des éléments cruciaux pour promouvoir la justice sociale ainsi qu'une réforme agraire et un développement rural durables, plus centrés sur les pauvres et plus respectueux de l'égalité des genres.
 2. Nous recommanderons que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de la FAO, en coordination étroite avec le Comité de l'Agriculture de la FAO, adopte les mesures appropriées pour la mise en œuvre de la Déclaration de la CIRADR. Afin de suivre la mise en œuvre de la Déclaration de la CIRADR, nous recommanderons également que le CSA adopte un ensemble de directives supplémentaires pour en rendre compte. Ces processus devraient inclure la participation de la société civile et d'autres organisations des Nations Unies qui traitent de souveraineté et de sécurité alimentaire, ainsi que de réforme agraire et de développement rural.
 3. Nous appuierons les initiatives du Partenariat International sur la réforme agraire et le développement rural, selon les indications de la Déclaration de la CIRADR.
 4. Nous proposons que le dialogue multi-acteurs du Forum Spécial, qui se tiendra durant la trente-deuxième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), en septembre 2006, inclue le sujet de la réforme agraire et du développement rural, comme activité de suivi supplémentaire de la CIRADR. Cela constituera un point important du programme qui sera discuté au cours de la revue à mi-parcours des progrès relatifs à la mise en œuvre du Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation
 5. Nous recommanderons que la cent-trente-et-unième session du Conseil de la FAO, en novembre 2006, examine l'éventuelle création de mécanismes complémentaires de suivi, destinés à appuyer les pays dans la mise en œuvre des recommandations de la CIRADR.